

Xtrackers NASDAQ 100 Swap UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur le Xtrackers NASDAQ 100 Swap UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque Centrale d'Irlande (la « **Banque Centrale** »).

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « **Prospectus »), et du premier addendum au Prospectus, daté du 1^{er} décembre 2023, (l'« **Addendum** »)), et doit être lu conjointement avec le Prospectus et l'Addendum.**

Xtrackers (IE) plc

En date du 28 juillet 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées à des fins de négociation sur une ou plusieurs bourse(s).

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance nette de frais et dépenses d'un indice, qui vise à refléter la performance des actions d'un nombre fixe des plus grandes sociétés non financières américaines et internationales cotées à la bourse NASDAQ.

Politique d'Investissement

Pour atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Indirect et visera à répliquer ou suivre la performance, nette de frais et dépenses, de l'Indice Nasdaq-100 Index (l'**« Indice de Référence »**) en investissant dans des valeurs mobilières (les « **Actifs Investis** ») et en utilisant des conventions de swap sur indice (un/des « **Swap(s)** ») négociées dans des conditions normales de marché avec la Contrepartie de Swap, conformément aux restrictions d'investissement. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Indice de Référence ».

L'objectif du Swap est d'échanger la performance et/ou les revenus des Actifs Investis contre la performance, soit de la version rendement total net de l'Indice de Référence, soit de la version rendement total brut de l'Indice de Référence (l'**« Indice de Référence du Swap »**). Un indice de rendement total brut calcule la performance des actions sur la base du réinvestissement brut de l'ensemble des dividendes et distributions. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables. Les règles de sélection des composants et de rééquilibrage décrites dans la section « Description générale de l'Indice de Référence » s'appliquent aux versions de rendement total brut et de rendement total net de l'Indice de Référence. L'Indice de Référence de Swap particulier sera sélectionné à l'entière discréption du Gestionnaire d'Investissement afin de chercher à réduire les Coûts des opérations de swap négociées de gré à gré et à améliorer la rentabilité du Compartiment. Rien ne garantit que la sélection de l'Indice de Référence de Swap entraînera une baisse des Coûts des opérations de swap négociées de gré à gré, car cela dépendra des conditions de marché. Pour le Compartiment, toutes les mentions de l'**« Indice de Référence »** dans le présent Supplément, dans le Prospectus et dans tout addendum y afférent seront également interprétées comme faisant référence à l'**« Indice de Référence de Swap »** lorsqu'il est question d'instruments dérivés ou d'Opérations de swap négociées de gré à gré en rapport avec l'Indice de Référence.

Les Actifs Investis dans lesquels le Compartiment investira seront des titres de participation et des titres liés à des actions (qui peuvent comprendre des certificats internationaux de dépôt [« GDR »] et des certificats américains de dépôt [« ADR »]) émis par des sociétés cotées ou négociées sur une bourse de valeurs officielle d'un État membre de l'OCDE. Le Compartiment est géré selon une approche passive.

Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence, dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement que l'Actionnaire peut recevoir dépend de la performance de l'Indice de Référence et de la performance du Swap.

Le Compartiment n'a pas de Date Finale de Rachat. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent Administratif à chaque Jour d'Évaluation pour déterminer la

Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

Coûts des Opérations de Swap négociées de gré à gré

Le Compartiment investira dans des Swaps sous réserve des conditions et dans les limites préconisées par la Banque Centrale. Au titre des Swaps conclus, le Compartiment recevra la performance de l'Indice de Référence ajustée afin de refléter certains coûts de réPLICATION d'indice. La nature de ces coûts sera associée à (i) l'achat et la vente par la Contrepartie de Swap des composants de l'Indice de Référence afin de refléter la performance de l'Indice de Référence, ou (ii) des frais de garde ou autres frais liés à la charge de la Contrepartie de Swap en rapport avec la possession de composants de l'Indice de Référence, ou (iii) des taxes ou autres droits imposés à l'achat ou à la vente des composants de l'Indice de Référence, ou (iv) des taxes imposées sur tout revenu dérivé des composants de l'Indice de Référence, ou (v) toute autre opération effectuée par la Contrepartie de Swap en rapport avec les composants de l'Indice de Référence. La Contrepartie de Swap sera responsable de tous frais de transaction encourus par le Compartiment lors du placement dans les Actifs Investis.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les instruments financiers dérivés ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société peut transmettre des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour la gestion de risque, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment.

Calcul du Risque Global

Le Compartiment utilisera l'approche par les engagements pour évaluer le risque global du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque Centrale. Le risque global sera calculé quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Emprunt

La Société peut emprunter, pour le compte du Compartiment, jusqu'à 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs doivent être conscients que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Concentration de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est exclusivement composé de titres d'un seul pays. Ces changements de la situation politique ou économique d'un pays peuvent par conséquent avoir un impact négatif sur la performance de l'Indice de Référence et sur la Valeur Liquidative du Compartiment.

Actions de Distribution

Rien ne garantit que les Catégories d'Actions de distribution rapportent des dividendes. Lorsqu'un paiement de dividendes est effectué relativement à la/aux Catégorie(s) d'Actions D, la Valeur Liquidative de ladite/desdites Catégorie(s) d'Actions sera minorée du montant brut desdits dividendes à la date de détachement.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus.

Profil de l'Investisseur Type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peut évoluer dans le temps.

Politique en matière de Dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de la Catégorie d'Actions « 1C ». Des dividendes peuvent être déclarés et versés à l'égard des Actions de catégorie « 1D » jusqu'à quatre fois par an.

Informations générales liées au Compartiment

Devise de Base	USD
Heure Limite d'Acceptation	Désigne 16 h 30 (heure de Dublin) lors du Jour de Transaction donné.
Période de Souscription Initiale	La Période de Souscription Initiale pour les Actions de catégories « 1C » « 1D » débutera à 9 h 00 le 29 juillet 2025 pour se clôturer à 16 h 30 (heure de Dublin) le 15 janvier 2026 ou toute autre date déterminée par les Administrateurs et notifiée en avance à la Banque Centrale.
Classification de Fonds (InvStG)	Fonds d'Actions, pourcentage cible minimum de 70 %.
Montant Minimum du Compartiment	50 000 000 USD.

Jour de Règlement	Désigne jusqu'à neuf Jours de Règlement après le Jour de Transaction ¹ .
Marché Important	Désigne un Marché Important à RéPLICATION Indirecte.
Transparence dans le cadre du SFDR	Le Compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable ni de réduction des émissions de carbone. Par conséquent, le Compartiment publie les informations conformément à l'Article 6 du SFDR. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Publication d'informations en matière de durabilité dans le cadre du SFDR et du Règlement Européen sur la Taxinomie » figurant dans le Prospectus pour de plus amples informations concernant les risques en matière de durabilité, leur intégration par la Société de Gestion et leur impact sur le Compartiment.

Description des Actions

	« 1C »	« 1D »
Code ISIN	IE000472H9T4	IE000EXUE0G2
Identifiant allemand de sécurité (WKN)	DBX0W6	DBX0W7
Devise	USD	USD
Prix d'Émission Initial	Le Prix d'Émission Initial correspondra à une fraction adéquate du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de Lancement. Le Prix d'Émission Initial est disponible auprès de l'Administrateur.	Le Prix d'Émission Initial correspondra à une fraction adéquate du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de Lancement. Le Prix d'Émission Initial est disponible auprès de l'Administrateur.
Date de Lancement	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de Lancement sera disponible auprès de l'Agent Administratif et sur le site Internet www.Xtrackers.com .	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de Lancement sera disponible auprès de l'Agent Administratif et sur le site Internet www.Xtrackers.com .
Montant Minimum d'Investissement Initial	50 000 USD	50 000 USD
Montant Minimum d'Investissement Supplémentaire	50 000 USD	50 000 USD
Montant Minimum de Rachat	50 000 USD	50 000 USD
Catégorie d'Actions Couverte contre le Risque de Change	Non	Non

¹ Si un Marché Important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour de Règlement durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (inclus), et/ou que le règlement dans la devise de base du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement, qui est de 10 Jours Ouvrables à compter de l'Heure Limite d'Acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Commissions et Charges

	« 1C »	« 1D »
Commission de Société de Gestion	Jusqu'à 0,08 % par an	Jusqu'à 0,08 % par an
Commission de Plateforme	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an
Commission Globale	Jusqu'à 0,18 % par an	Jusqu'à 0,18 % par an
Frais de Transaction du Marché Primaire	Applicables	Applicables
Frais de Transaction	Applicables	Applicables
Écart de Suivi Anticipé	Jusqu'à 1 % par an	Jusqu'à 1 % par an

La présente section, intitulée « Commissions et Charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et Charges » dans le Prospectus.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations Complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par Nasdaq, Inc. (l'**« Administrateur de l'Indice »**).

L'Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante qui reflète la performance des actions des sociétés de 100 des plus grandes actions non financières américaines et internationales cotées sur le NASDAQ Stock Market, devant respecter certains critères d'éligibilité et de liquidité, notamment le fait que ses composants soient répertoriés comme des sociétés non financières selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark* (ICB) de FTSE International Limited.

Critères d'éligibilité en matière de flottant

Un titre doit avoir un flottant d'au moins 10 %.

Critères d'éligibilité en matière de liquidité

Un titre doit avoir une valeur d'échange quotidienne moyenne sur trois mois d'au moins 5 millions de dollars (USD).

Pour être éligible à l'inclusion initiale dans l'Indice de Référence, un titre doit avoir été coté et disponible à des fins de négociation sur une bourse éligible pendant au moins trois mois calendaires complets, à l'exclusion du mois de cotation initiale. Aux fins de l'éligibilité initiale, les bourses éligibles comprennent : Nasdaq, NYSE, NYSE American et CBOE BZX. De plus amples informations concernant les critères d'éligibilité et de liquidité sont disponibles sur la page <https://indexes.nasdaqomx.com>.

L'Indice de Référence est calculé en dollars américains sur la base des cours de clôture quotidiens.

L'Indice de Référence est un indice de rendement total net.

La composition de l'Indice de Référence est révisée chaque année, date à laquelle toutes les sociétés éligibles sont classées selon leur capitalisation boursière, et est rééquilibrée chaque trimestre. Elle peut également être rééquilibrée à tout autre moment où cela est jugé nécessaire aux fins de préserver l'intégrité de l'Indice de Référence.

Informations Complémentaires

De plus amples informations à propos de l'Indice de Référence, de sa méthodologie générale, de ses critères d'éligibilité, de sa composition, de son calcul et des règles régissant son examen périodique et son rééquilibrage sont disponibles sur le site <https://indexes.nasdaqomx.com>

IMPORTANT

Le Compartiment n'est pas parrainé, cautionné, vendu ni promu par Nasdaq, Inc. ou ses filiales (Nasdaq et ses filiales sont appelées les « **Sociétés** »). Les Sociétés n'apportent aucune garantie quant à la légalité ou la compatibilité du Compartiment, ni en ce qui concerne l'exactitude ou l'adéquation des descriptions et des informations le concernant. Les Sociétés n'émettent aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Compartiment ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement dans des valeurs mobilières en général ou dans le Compartiment en particulier, ou quant à la capacité de l'Indice NASDAQ-100 Index à répliquer la performance générale du marché des actions. La seule relation entre les Sociétés et la Société (« **Preneur de Licence** ») réside dans l'octroi de licence d'utilisation de la marque Nasdaq®, ainsi que de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'Indice NASDAQ-100 Index qui est déterminé, composé et calculé par Nasdaq sans en référer au Preneur de Licence ou au Compartiment. Nasdaq n'est pas tenu de prendre en considération les besoins du Preneur de Licence ou des propriétaires du Compartiment lors de la détermination, de la composition ou du calcul de l'Indice NASDAQ-100 Index. Les Sociétés ne sont pas responsables ni parties prenantes de la détermination du calendrier, des prix ou des quantités du Compartiment à émettre, ou encore de la détermination ou du calcul de l'équation en vertu de laquelle les actions du Compartiment doivent être converties en numéraire. Les Sociétés n'ont pas de devoirs en matière d'administration, de commercialisation ou de négociation du Compartiment.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL ININTERROMPU DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. LES SOCIÉTÉS N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE PRENEUR DE LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DU FAIT DE L'UTILISATION DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX OU DE TOUTES DONNÉES QU'IL PEUT CONTENIR. LES SOCIÉTÉS N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINENT PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE QUELCONQUE DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX OU DE TOUTES DONNÉES QU'IL PEUT CONTENIR. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUTE PERTE DE PROFITS OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, MÊME SI LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE A ÉTÉ PORTÉE À LEUR CONNAISSANCE.